

## DISTRICT D'ILLE ET VILAINE

## CLUBS BENEFICIANT DE MUTES SUPPLEMENTAIRES POUR LA SAISON 2017/2018

CLUB	Niveau	Nbre mutés
BAGUER PICAN JS	D2	1
BAIS US	D3	1
CHAVAGNE USC	D1	2
DOMLOUP SP	DRH	1
EPINIAC ASSP	D1	1
ERBREE MONDEVERT US	D2	1
ESSE LE THEIL FC	D3	1
LIFFRE US	DRH	1
LOUVIGNE BAIS STADE	DRH	1
MEDREAC US	D3	1
PLEURUIT CE	D1	1
SENS US	D2	1
SIXT/AFF ESPERANCE	D1	1
TINTENIAC ST DOM FC	D2	1
TRESBOEUF LE SEL US	D3	1
CHATEAUGIRON US	PH	2
GOVEN SC	D2	1
LA CHAPELLE MONTGERMONT FC	DSE	2
RANNEE LA GUERCHE D.M. RC	DSE	1
LA RICHARDAIS CS	D2	1
MONTERFIL ESKOUADEN BROC.	PH	2
RENNES CPB BREQUIGNY	DH	2
ILLET-FORET	D2	1

Ces clubs ont le droit a un (ou deux) muté(s) supplémentaire(s) dans l'équipe(ou les équipes) de leur Choix (hors championnats nationaux).

Chaque club doit en faire la demande avant le **15/08** en précisant l'équipe qui bénéficiera d'un muté supplémentaire.

A défaut de demande du club, le muté supplémentaires sera affecté à l'équipe 1 seniors du club, l'éventuel second muté étant alors affecté à l'équipe 2 séniors.

Aucun changement d'affectation de muté supplémentaire ne pourra être effectué en cours de saison.